

Ville de New York

Plan d'allocation du programme HOME-ARP

ÉBAUCHE

Contact :

Département de la préservation et du développement du logement
(Department of Housing Preservation and Development)

homearp@hpd.nyc.gov

Modèle de plan d'allocation du programme HOME-ARP

Guide

- Pour bénéficier de l'allocation du programme HOME-ARP, une PJ doit :
 - Entreprendre une consultation avec au moins les organisations requises ;
 - Prévoir la participation du public, y compris une période de consultation publique de 15 jours et une réunion publique, au minimum : et,
 - Élaborer un plan qui réponde aux exigences de l'avis sur le programme HOME-ARP.

- Pour soumettre : une PJ doit télécharger une version Microsoft Word ou PDF du plan dans le Système intégré de décaissement et d'information (Integrated Disbursement and Information System, IDIS) en tant que pièce jointe en plus de l'option « Plan d'allocation du programme HOME-ARP » sur l'écran AD-26 (pour les PJ dont le plan d'action annuel de l'exercice (Fiscal Year, FY) 2021 est un plan d'action annuel des années 2 à 5) ou sur l'écran AD-25 (pour les PJ dont le plan d'action annuel de l'exercice (Fiscal Year, FY) 2021 est un plan d'action annuel de l'année 1 qui fait partie du plan consolidé de 2021).

- Les PJ doivent également soumettre un SF-424, un SF-424B et un SF-424D, ainsi que les certifications suivantes, en tant que pièce jointe à l'écran AD-26 ou AD-25, selon le cas :
 - Promouvoir l'équité en matière de logement.
 - Loi uniforme sur l'aide à la réinstallation et les politiques d'acquisition de biens immobiliers (Uniform Relocation Assistance and Real Property Acquisition Policies Act) et plan d'aide à la réinstallation et à la lutte contre les déplacements ;
 - La lutte contre le lobbying ;
 - Autorité compétente ;
 - Section 3 ; et,
 - Certification spécifique du programme HOME-ARP.

Administration participante : Ville de New York

Date : 03/31/2023

Introduction

Le 11 mars 2021, le président Biden a signé la Loi sur le plan de sauvetage américain de 2021 (American Rescue Plan Act of 2021) (P.L. 117-2) (« ARP »), pour les fonds alloués au titre de la section 3205 du Programme de partenariats d'investissement HOME (HOME Investment Partnerships, HOME) afin de fournir une assistance aux sans-abri et des services de soutien, ce qui permet de contrer l'impact continu de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, la santé publique, les États et les collectivités locales, les particuliers et les entreprises.

Le programme HOME-ARP a été créé pour soutenir des populations spécifiques (principalement les ménages sans abri et ceux qui risquent de le devenir) par le biais de cinq activités :

1. Développement et soutien de logements à prix abordable
2. Aide locative en faveur des locataires (Tenant-based rental assistance, TBRA)
3. Services de soutien
4. Acquisition et mise en place des centres d'hébergement non regroupés (Acquisition and development of non-congregate shelter, NCS)
5. Fonctionnement et renforcement des capacités des organisations à but non lucratif

Le Congrès a alloué cinq milliards de dollars, qui ont été attribués aux administrations participantes (participating jurisdictions, PJ) en utilisant la formule d'allocation HOME. Au cours de l'année fiscale fédérale (Federal Fiscal Year, FFY) 2021, le Département du logement et du développement urbain (Department of Housing and Urban Development, HUD) a accordé à la Ville de New York un montant de 269,831,517 \$ dans le cadre du programme HOME-ARP pour les activités proposées jusqu'au 30 septembre 2030.

Pour recevoir ces fonds, la Ville doit élaborer et soumettre au HUD un plan d'allocation du programme HOME-ARP, qui décrit la manière dont les fonds du programme HOME-ARP seront alloués aux activités admissibles. Le plan d'allocation du programme HOME-ARP de la Ville est présenté ci-dessous.

Consultation

Avant d'élaborer son plan, la PJ doit au moins consulter le ou les Continuums de soins (Continuum of Care, CoC) desservant la zone géographique de l'administration, les prestataires de services aux sans-abri et aux victimes de violence domestique, les groupes d'anciens combattants, les agences de logement public (public housing agencies, PHA), les agences publiques qui répondent aux besoins des populations admissibles et les organisations publiques ou privées qui s'occupent du logement équitable, des droits civiques et des besoins des personnes handicapées. Les PJ des États ne sont pas tenues de consulter chaque PHA ou CoC dans les limites de l'État ; toutefois, les PJ locales doivent consulter toutes les PHA (y compris les PHA à l'échelle de l'État ou de la région) et les CoC qui desservent la région.

Résumé du processus de consultation :

Afin de contribuer à l'élaboration de son plan d'allocation du programme HOME-ARP, le département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation and Development, HPD) de la Ville de New York a organisé des réunions de consultation avec plusieurs partenaires et parties prenantes répondant aux besoins des populations admissibles. Les personnes ayant participé à cette consultation comprenaient le CoC de New York, d'autres agences municipales et des

organisations privées au service des sans-abri, des victimes de violences domestiques et sexistes, des personnes handicapées, des anciens combattants et d'autres populations vulnérables. Ces consultations ont permis au département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation and Development, HPD) d'entendre directement les prestataires de services qui ont une connaissance directe des besoins, des lacunes en matière de services et des initiatives potentielles qui pourraient être bénéfiques aux populations concernées.

Le HPD a mené des consultations virtuelles principalement sur Microsoft Teams entre janvier et février 2023. La consultation initiale a eu lieu avec le CoC de la Ville de New York en participant à son comité de pilotage virtuel. Le HPD a ensuite organisé plusieurs sessions d'information virtuelles à l'intention de toutes les autres parties prenantes afin de solliciter leur avis.

Les rétroactions reçues sont résumées dans le tableau ci-dessous. Le personnel du HPD continuera à impliquer les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre des activités du programme HOME-ARP proposées afin de s'assurer que les besoins prioritaires des populations admissibles sont satisfaits.

Tableau 1 : Liste des organisations ayant participé à la consultation et résumé des rétroactions reçues de ces organisations.

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
Continuum de soins de la Ville de New York (NYC Continuum of Care, CoC)	Organisation publique/privée s'occupant du logement équitable, des droits civils et des besoins des personnes handicapées	Réunion du comité de pilotage CoC via Zoom et suivi par e-mail	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement supplémentaire est nécessaire pour élargir le programme de prévention des expulsions Homebase de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA), qui est destiné aux personnes risquant de devenir sans-abri ou ayant besoin de services de stabilisation du logement dans toute la Ville de New York. • Nécessité d'un programme et d'un financement spécifiques pour l'accès aux bons et la gestion des avantages au niveau communautaire
Bureau du maire pour la lutte contre la violence domestique et sexiste (Mayor's	Agence publique répondant aux besoins des populations admissibles	Réunion Microsoft Teams et suivi par e-mail	<ul style="list-style-type: none"> • La nécessité de disposer d'un logement sûr et à prix abordable est une préoccupation majeure pour les personnes

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
Office to End Domestic and Gender-Based Violence, ENDGBV)			<p>victimes de violences domestiques et sexistes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités actuelles de logement permanent sont insuffisantes pour répondre à la demande d'assistance • Actuellement, il faut environ trois ans ou plus pour placer les victimes de violence domestique dans un logement public. • Les personnes célibataires victimes de violences domestiques ou sexistes sont celles qui ont le moins de possibilités de logement.
Département des services aux anciens combattants (Department of Veterans Services)	Agence publique répondant aux besoins des populations admissibles	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin pour les agences municipales fournissant des services de prévention de l'exclusion liée au logement et des services de conseil en matière de logement aux anciens combattants de devenir des agences de conseil en matière de logement agréées par le HUD. • L'accès à de nouveaux logements et l'accès à de meilleures conditions de logement sont deux des trois principaux besoins des anciens combattants de New York.
Services pour les personnes défavorisées, Inc. (Services for the Underserved, Inc., SUS)	Fournisseur de services aux personnes victimes de violence domestique	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de financer du personnel supplémentaire pour les prestataires de services afin de réduire les retards dans la fourniture des services • Des fonds supplémentaires sont

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
			<p>nécessaires en complément des programmes actuels, comme le programme Homebase de HRA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi, recertification des subventions, assistance en cas d'arriérés nécessaires
Réseau communautaire ADAPT (ADAPT Community Network)	Organisation publique/privée s'occupant du logement équitable, des droits civils et des besoins des personnes handicapées	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un financement accru visant à aider les personnes handicapées à s'assurer un environnement familial stable
Réseau de logements supervisés de New York (Supportive Housing Network of New York, SHNNY)	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donnée
Volontaires pour l'Amérique (Volunteers of America, VOA)	Groupe des anciens combattants	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donnée
Fonds Doe (Doe Fund)	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams et suivi par e-mail	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'aide à la location dans les logements existants
Riseboro	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donnée
Partenariats constructifs illimités (Constructive Partnerships Unlimited)	Organisation publique/privée s'occupant du logement équitable, des droits civils et des besoins des personnes handicapées	Réunions/conversations en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donnée
Services aux anciens combattants et aux familles dans le monde (Worldwide Veterans and Family Services)	Groupe des anciens combattants	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes vivant de manière indépendante pour la première fois, en particulier après une incarcération, ont besoin d'aide pour s'adapter, d'une éducation à la

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
			<p>sécurité et à l'hygiène, et d'un suivi en matière de santé mentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de logements pour les anciens combattants
New Destiny Housing	Fournisseur de services aux personnes victimes de violence domestique	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Les services d'orientation et de maintien dans le logement sont essentiels/efficaces pour les anciens sans-abri • Les personnes victimes de violence domestique ont besoin d'un meilleur accès aux logements supervisés ; la définition de la chronicité/du sans-abrisme a été un obstacle. • Besoin de personnel formé à la réduction des risques
Breaking Ground	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance financière pour les arriérés nécessaires pour combler les lacunes qui ne peuvent être comblées par l'ERAP • Après le déménagement, les anciens sans-abri peuvent se retrouver isolés, ce qui affecte le paiement du loyer, s'il n'y a pas de services de maintien/stabilisation.
Centre pour les services de la communauté urbaine (Center for Urban Community Services, CUCS)	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donnée
Project Renewal	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune rétroaction spécifique n'a été donné

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
Division du logement et de la rénovation communautaire de l'État de New York (NYS Division of Homes and Community Renewal, HCR)	PHA	Réunions/conversations en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu de se concentrer sur la construction et la conversion de logements pour les personnes dont le revenu médian de la région est inférieur à 50 %, avec ou sans services pour les résidents.
Fédération du quartier ouest pour le logement des séniors et le logement avec services de soutien (West Side Federation for Senior and Supportive Housing, WSFSSH)	Prestataire de services aux sans-abri	Discussion animée sur Microsoft Teams	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de capitaux pour moderniser les logements permanents en occupation simple pour les personnes âgées afin qu'elles puissent vieillir sur place • Besoin de services simples, de formation technologique pour tous les anciens sans-abri entrant dans un logement permanent afin de s'assurer qu'ils peuvent accéder aux prestations disponibles.
Société de développement des initiatives de quartier (Neighborhood Initiatives Development Corporation, NIDC)	Organisation publique/privée chargée de l'équité en matière de logement et des droits civils ; prestataire de services aux sans-abri	Réunions/conversations en présentiel et suivi par e-mail	<ul style="list-style-type: none"> • La prévention de la rechute des sans-abri nécessite un financement pour l'orientation vers le logement et du personnel afin de soutenir le maintien dans le logement. • Besoin de personnel pour assurer la liaison avec les services sociaux et de santé, ainsi que d'éducation et de pratique en matière de sécurité, de résolution de problèmes et de planification financière.

Agence/Organisation ayant participé à la consultation	Type d'agence/organisation	Méthode de consultation	Rétroaction
Autorité du logement de la Ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA)	PHA	Réunion en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> Les résidents des logements publics ont désespérément besoin d'aide pour régler leurs arriérés de loyer

Participation du public :

*Les PJ doivent prévoir et encourager la participation des citoyens à l'élaboration du plan d'allocation du programme HOME-ARP. Avant de soumettre le plan, les PJ doivent donner aux résidents un préavis raisonnable et la possibilité de faire des commentaires sur le plan d'allocation du programme HOME-ARP proposé pendant **au moins 15 jours calendaires**. [La PJ doit respecter les exigences qu'elle a adoptées en matière de « notification raisonnable et de possibilité de faire des commentaires » pour les modifications du plan dans son plan de participation des citoyens actuel. En outre, les PJ doivent organiser **au moins une réunion publique** au cours de l'élaboration du plan d'allocation du programme HOME-ARP et avant sa soumission.*

Pour les besoins du programme HOME-ARP, les PJ sont tenues de mettre les informations suivantes à la disposition du public :

- *Le montant du programme HOME-ARP que la PJ recevra,*
- *L'ensemble des activités que la PJ peut entreprendre.*

Décrire le processus de participation du public, y compris les informations et les dates de la période de consultation publique et de réunion publique qui ont eu lieu pendant l'élaboration du plan :

- ***Date de l'avis public : 3/2/2023***
- ***Période de consultation publique : date de début : 3/9/2023 ; date de fin : 3/24/2023***
- ***Réunion publique 3/15/2023***

Décrire les efforts déployés pour élargir la participation du public :

Une PJ doit tenir compte de tous les commentaires ou avis des résidents reçus par écrit ou oralement lors d'une réunion publique, lors de la préparation du plan d'allocation du programme HOME-ARP.

Résumer les observations et les recommandations reçues dans le cadre du processus de participation du public :

Résumer les observations ou les recommandations qui n'ont pas été acceptées et indiquez-en les raisons :

Évaluation des besoins et analyse des lacunes

Les PJ doivent évaluer la taille et la composition démographique des populations admissibles sur leur territoire et évaluer les besoins non satisfaits de ces populations. En outre, une PJ doit identifier et combler les lacunes dans son répertoire actuel d'abris et de logements, ainsi que dans le système de prestation de services. La PJ doit utiliser les données actuelles, y compris les comptages ponctuels, les inventaires de logements ou d'autres données disponibles par l'intermédiaire des CoC, et les consultations avec les prestataires de services en vue de quantifier les personnes et les familles faisant partie des populations admissibles et leur besoin de logements, d'abris ou de services supplémentaires. La PJ peut utiliser les tableaux facultatifs fournis ci-dessous et/ou joindre des tableaux de données supplémentaires à ce modèle.

Tableau 2 : Inventaire des besoins en logement et analyse des lacunes

Sans-abri									
	Inventaire actuel			Population sans-abri				Analyse des lacunes	
	Famille	Adultes uniquement	Anciens combattants	Famille HH (au moins 1 enfant)	Adulte HH (sans enfant)	Anciens combattants	Victimes de violence domestique	Famille	Adultes uniquement
	Nombre de lits	Nombre de lits	Nombre de lits					Nombre de lits	Nombre de lits
Centre d'hébergement d'urgence	31,138	31,786	160						
Logement transitoire	332	2,588	179						
Logement permanent avec services de soutien	7,711	27,854	4,996						
Autre logement permanent	555	95	0						
Sans-abri hébergés				29,532	28,798	474	4,845		
Sans-abri non hébergés				0	3 452	8	0		
Déficit ou excédent actuel								1,606	-464

Sources de données : [Recensement ponctuel \(Point in Time Count, PIT\) 2022 de la ville de New York](#) ; [Inventaire des logements \(Housing Inventory Count, HIC\) 2022 du Continuum de soins](#)

Comme l'indiquent les données du tableau 2, il existe un besoin d'hébergement d'urgence, en particulier pour les adultes. Chaque année, des centaines de résidents de la Ville de New York sont déplacés de leur domicile en raison d'incendies, d'occupations illégales et d'autres situations dangereuses. Le système d'hébergement d'urgence de la Ville accuse actuellement un déficit d'environ 464 lits pour adultes.

Décrire la taille et la composition démographique des populations admissibles dans les limites de la PJ :

Population sans-abri

Le tableau 3 ci-dessous présente la taille et la composition démographique de la population sans-abri de la Ville de New York en 2022. Comme l'indiquent les données, les New-Yorkais de couleur, et en particulier les Noirs et les Hispaniques, sont touchés de manière disproportionnée par la crise du logement et du sans-abrisme.

Tableau 3 : Démographie des sans-abri à New York en 2022

Population sans-abri de la Ville de New York (hébergés et non hébergés)	Personnes sans-abri	Repartir les personnes sans-abri
Total	61,840	100 %
Race		
Noirs ou afro-américains	45,686	74 %
Blancs	10,696	17 %
Asiatiques	746	1 %
Autochtones d'Amérique/Alaska	419	1 %
Autochtones hawaïens/autres insulaires du Pacifique	957	2 %
Races multiples	3,336	5 %
Ethnie		
Hispanique/Latino	23,415	38 %
Non hispanique/non latino	38,425	62 %
Sexe		
Femme	26,715	43 %
Homme	34,657	56 %
Transgenre	421	1 %
Genre non conforme	44	moins de 1 %
Questions	3	moins de 1 %
Sous-populations		
Maladie mentale grave	9,980	16 %
Toxicomanie chronique	4,576	7 %
Anciens combattants	482	1 %
VIH/SIDA	2,896	5 %
Victimes de violences domestiques	4,845	8 %
Jeunes non accompagnés	2,094	3 %
Jeunes parents	1,500	2 %
Enfants de jeunes parents	1,669	3 %

Sources de données : [2022 NYC Recensement ponctuel \(Point in Time Count, PIT\)](#)

Personnes menacées d'exclusion liée au logement

Outre la population des sans-abri, il y a aussi des New-Yorkais qui risquent de devenir sans-abri et qui subissent la précarité en matière de logement. Selon la définition du HUD, il s'agit de personnes et de familles dont le revenu est inférieur à 30 % du revenu médian de la région (area median income, AMI), qui ne disposent pas de ressources ou de réseaux de soutien suffisants pour éviter de devenir sans-abri, ou qui n'ont pas de logement stable, ayant déménagé au moins deux fois au cours des 60 derniers jours pour des raisons économiques.

Il existe un écart important entre le nombre de ménages locataires dont les revenus sont inférieurs à 30 % du revenu médian de la région et qui ont au moins un problème de logement grave, et le nombre d'unités de logement abordables pour les ménages dont les revenus se situent au niveau de 30 % du revenu médian de la région. Selon les données de l'American Community Survey de 2021, 512,210 ménages locataires dont le revenu est égal ou inférieur à 30 % du revenu minimum d'insertion sont confrontés à une surpopulation importante (plus de 1.5 personne par pièce), à l'absence d'une cuisine complète ou d'installations sanitaires, ou à une charge financière supérieure à 50 % de leurs revenus mensuels. Ce total dépasse de 193,237 le nombre d'unités abordables au niveau de 30 % du revenu médian de la région. En outre, 135,560 ménages locataires dont le revenu se situe entre 30 et 50 % du revenu médian de la région sont confrontés à de graves problèmes de logement.

Tableau 4 : Démographie, Personnes à risque

Ménages de locataires de la Ville de New York	Ménages dont le revenu médian de la région est compris entre 0 % et 30 %	Ménages dont le revenu médian de la région est compris entre 30 % et 50 %	Ménages dont le revenu médian de la région est compris entre 0 % et 30 % avec 1 ou plusieurs problèmes graves de logement	Ménages dont le revenu médian de la région est compris entre 30 % et 50 % avec 1 ou plusieurs problèmes graves de logement
Total	675,691	334,894	512,210	135,460
Race				
Noirs ou afro-américains	173,349	81,847	130,601	27,684
Blancs	132,672	67,804	107,375	39,104
Asiatiques	69,740	34,266	54,598	17,287
Autochtones d'Amérique/Alaska	607	558	607	558
Insulaires du Pacifique	379	0	379	0
Hispanique	271,831	137,468	194,428	45,157
Multiracial/Autre race, non hispanique	27,370	12,951	24,222	5,670

Source de données : 2021 ACS 1-Year Public Use Microdata Sample (PUMS)

Le tableau 4 ci-dessus présente les besoins importants en matière de logement de tous les ménages de la Ville de New York, par groupe racial ou ethnique et par niveau de revenu médian de la région du HUD. On entend par besoins graves en matière de logement un ou plusieurs problèmes graves de logement : cuisine ou installations sanitaires incomplètes, surpopulation importante (plus de 1.5 personne par pièce) ou charge financière supérieure à 50 %. Il s'agit ici d'examiner chacun des quatre niveaux de revenus du HUD en recherchant des besoins disproportionnés par groupe racial/ethnique en fonction des « problèmes graves de logement. »

Sur l'ensemble des locataires de la Ville de New York, 53.4 % ont une charge de logement supérieure à 30 %. Dans l'ensemble, 29.1 % des personnes interrogées paient plus de 50 % de leurs revenus pour le loyer brut. Les personnes les plus durement touchées sont celles dont les revenus sont extrêmement faibles, inférieurs à 30 % du revenu médian de la région, et dont la charge locative médiane s'élève à 81 %, ce qui est intolérable. La charge financière est ressentie de manière relativement similaire par les principaux groupes raciaux et ethniques.

0 à 30 % du revenu médian de la région À ce niveau de revenu, 75.8 % des ménages locataires sont confrontés à un problème de logement grave. Ces problèmes sont rencontrés à des taux similaires dans les principaux groupes raciaux et ethniques.

30 à 50 % du revenu médian de la région À ce niveau de revenu, les personnes de race blanche et les Asiatiques connaissent également une incidence disproportionnée de problèmes de logement graves, soit 57.6 % et 50.4 %, respectivement, par rapport au taux global de 40.4 %.

Tableau 5 : Charge financière

	Total des ménages	Ménages dont la charge financière est comprise entre 30 % et 50 %	Part de la charge financière 30 % à 50 %	Ménages supportant une charge financière importante inférieure à 50 %	Part de la charge financière est inférieure à 50 %	Charge financière totale	Total en %
0 à 30 % du revenu médian de la région	675,691	105,738	15,6 %	450,946	66,7 %	556,684	82,4 %
30 à 50 % du revenu médian de la région	334,894	150,313	44,9 %	116,473	44 %	266,786	79,7 %

Source de données : 2021 ACS 1-Year PUMS

Au total, 727,265 ménages locataires dont les revenus sont inférieurs à 100 % du revenu médian de la région sont confrontés à de graves problèmes de logement (absence de cuisine/plomberie complète, surpopulation ou charge financière importante supérieure à 50 %). Le problème de la charge locative grave est le plus important chez les locataires dont les revenus sont inférieurs à 30 % du revenu médian de la région. Dans cette catégorie de revenus, 65.8 % ont une charge financière supérieure à 30 % et 61.7 % une charge financière sévère supérieure à 50 %.

L'Autorité du logement de la Ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA), la plus grande autorité publique en matière de logement en Amérique du Nord, a été créée en 1935 pour fournir des logements décentes, sûrs et abordables aux New-Yorkais à revenus faibles et modérés. La NYCHA abrite environ 1 New-Yorkais sur 16 dans plus de 177,569 appartements au sein de 335 ensembles immobiliers grâce au logement public conventionnel, à la Section 8 et aux programmes de l'Engagement permanent et commun en matière d'accessibilité financière (Permanent Affordability Commitment Together, PACT) en décembre 2022. Les appartements de la NYCHA représentent 11.2 % de l'ensemble des appartements locatifs de la Ville. En outre, la NYCHA fournit des bons d'aide à la location (Section 8) aux familles à faibles revenus vivant dans des appartements privés. En décembre 2022, 94,677 familles bénéficiaient de l'aide au loyer de la section 8 de la NYCHA.

Tableau 6 : Données démographiques : Logement public conventionnel de la section 9

Type	Taille de la liste d'attente des candidats
Nombre d'appartements	162,143
Nombre d'aménagements	277
Nombre de familles	154,927
Nombre de résidents autorisés	331,879
Nombre de bâtiments	2,206
Revenu brut moyen	25,239 dollars

Source de données : NYCHA Tenant Data and Property Directory, au 31 décembre 2022

Alors que la NYCHA fournit des ressources essentielles aux New-Yorkais qui risquent de devenir sans-abri, la demande de ces ressources dépasse largement l'offre, comme en témoignent les longs délais d'attente pour les logements publics et la Section 8. Les délais d'attente sont particulièrement longs pour les demandeurs prioritaires et les transferts standard ou non urgents. Selon une analyse détaillée réalisée en 2017, les temps d'attente entre la présentation de la demande initiale et la location, en fonction de la taille de l'appartement, pour les demandeurs ayant une priorité non urgente (N4), ont été estimés à 19.4 ans en moyenne pondérée. Les demandeurs bénéficiant d'une priorité d'urgence (y compris les sans-abri actuellement hébergés dans un centre d'hébergement du DHS) ont des priorités plus élevées et sont contactés en premier, ce qui signifie que leur temps d'attente est plus variable et plus court. Le temps d'attente moyen pour les personnes figurant sur la liste d'attente préliminaire pour un bon au titre de la section 8 de la NYCHA est de 16 ans.

Tableau 7 : Demandeurs de l'aide publique au logement de la NYCHA

Type	Taille de la liste d'attente des candidats
Demandeurs de logement public*	263,621
Demandeurs de la Section 8**	15,243

Source de données : Analyse des sources de données de la NYCHA par le département de suivi des performances et d'analyse de la NYCHA (PTAD)

* La liste d'attente des logements publics doit être renouvelée tous les deux ans, faute de quoi la demande expire.

**La liste d'attente de la Section 8 a été clôturée en 2007 et toute personne souhaitant rester a dû déposer un dossier pendant cette période. La majorité des demandes datent de cette époque. Ne sont pas pris en compte les autres demandeurs plus récents qui se sont inscrits sur les listes d'attente RAD-PACT.

Tableau 8 : Estimation du temps d'attente pour un logement public en années pour un demandeur prioritaire de catégorie N4

Taille de l'appartement	Temps d'attente moyen en années
Studio	15.6
1 chambre	3.9
2 chambres	24.2
3 chambres	14.4
4 chambres	31.9
5 chambres	2.5
Moyenne pondérée	19.4

Source de données : Analyse des sources de données de la NYCHA par le département de suivi des performances et d'analyse de la NYCHA (PTAD)

Outre le besoin de logements à prix très abordables fournis par la NYCHA au sein de la population générale de la ville, des dizaines de milliers de New-Yorkais vivant actuellement dans des logements publics de la NYCHA gagnent moins de 30 % du revenu médian de la région et sont en proie à la précarité en matière de logement en raison d'arriérés de loyer liés à la pandémie. Les ménages de la NYCHA sont parmi les plus modestes de la Ville, avec un revenu brut moyen de seulement 25,239 \$. En février 2023, plus de 71,000 ménages bénéficiant d'un logement public avaient des arriérés de loyer, pour un montant total de plus de 450 millions de dollars.

Fuir ou tenter de fuir la violence domestique ou la traite des êtres humains

Il existe des preuves bien documentées, aux niveaux national et local, de l'intersection entre la violence sexiste et le sans-abrisme. En fait, la violence interpersonnelle est la principale cause de sans-abrisme chez les femmes et les enfants, et le besoin d'un logement sûr et abordable est une préoccupation majeure pour les victimes de la violence domestique et sexiste. Dans la Ville de New York, les victimes qui entrent dans un centre d'hébergement pour victimes de violences domestiques ne peuvent souvent pas trouver un logement stable dans les délais prescrits par l'État (180 jours) et sont renvoyées dans le système des centres d'hébergement pour sans-abri, ce qui entraîne d'autres perturbations avant l'obtention d'un logement permanent.

Tableau 9 : Dénombrement des centres d'hébergement pour victimes de violences domestiques du HRA (en décembre 2022)

Type de ménage	Nombre
Adultes célibataires	114
Adultes en famille	1,494
Enfants en familles	2,346
Total	3,954

Source de données : [Loi locale 37 HRA – Rapport – OpenData](#)

Identifier et prendre en compte les ressources actuellement disponibles pour aider les populations admissibles, y compris les unités d'hébergement collectif et non collectif, les services d'accompagnement, la TBRA et les logements locatifs d'accompagnement abordables et permanents :

Les multiples agences de logement et de lutte contre le sans-abrisme de la Ville, dont le département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation and Development, HPD), le département des services aux sans-abri (Department of Homeless Services, DHS), l'administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) et l'office du logement de la Ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA), ont la responsabilité partagée de fournir un accès à un logement abordable, permanent et stable à tous les New-Yorkais, y compris les sans-abri et les personnes menacées d'exclusion liée au logement. Le tableau suivant présente les principaux programmes proposés par la Ville pour les populations admissibles.

Tableau 10 : Services

Service	Description du programme
Système d'hébergement des sans-abri	Le département des services aux sans-abri (Department of Homeless Services, DHS) propose des logements temporaires de transition à tous les New-Yorkais dont on peut vérifier qu'ils sont sans domicile fixe, y compris les familles avec enfants et les adultes célibataires.
Centre d'hébergement d'urgence	L'unité EHS (Emergency Housing Services) du HPD fournit des services de relogement d'urgence et une aide au relogement aux ménages qui ont été déplacés de leur domicile à la suite d'incendies ou d'ordres d'évacuation émis par la Ville. Les ménages déplacés sont placés dans des centres familiaux et des hôtels à chambre unique à Manhattan, dans le Bronx, à Brooklyn et dans le Queens.
Projet Plus jamais de violence (No Violence Again, NoVA)	Dans le cadre du projet NoVA, le DHS répond aux besoins des victimes de violences domestiques qui recherchent un hébergement d'urgence temporaire dans la Ville de New York. Les travailleurs sociaux du projet NoVA en poste dans les centres d'accueil et dans plusieurs centres d'hébergement du DHS fournissent des services confidentiels, notamment des conseils individuels et de groupe, des services de défense, d'orientation et d'information aux clients touchés par la violence domestique.
Homebase	Le programme Homebase de la HRA offre aux New-Yorkais en situation de précarité en matière de logement dans la communauté différents services de prévention de l'exclusion liée au logement et des services de suivi pour les familles et les individus qui quittent le centre d'hébergement du DHS de New York pour un logement permanent.
CityFHEPS	Le programme d'aide à la location CityFHEPS offre aux New-Yorkais dans le besoin une aide financière pour payer le loyer, ce qui permet à ces derniers de sortir des centres d'hébergement et d'accéder à un logement permanent, et aux New-Yorkais en situation de précarité de rester dans leur logement.

Service	Description du programme
HOME TBRA	Le programme HRA HOME de l'aide locative en faveur des locataires (Tenant-Based Rental Assistance, TBRA), financé par le programme HOME Investment Partners du HUD par l'intermédiaire du HPD, aide les familles admissibles hébergées et les sans-abri chroniques à payer leur loyer. Les fonds étant limités, tous les ménages hébergés ou les sans-abri qui répondent aux critères d'admissibilité ne bénéficient pas d'une aide au logement dans le cadre de ce programme.
Programme d'aide à la location de la Ville de New York 15/15 (NYC 15/15 Rental Assistance Program)	Le programme NYC 15/15 est un programme d'aide à la location financé par la Ville de New York qui aide les familles ou les individus admissibles qui sont sans abri ou risquent de le devenir en leur fournissant un appartement abordable et des services de soutien pour les aider à atteindre l'objectif d'une stabilité à long terme. Le programme vise à financer et à développer 15 000 nouvelles unités de logement supervisé dans la Ville de New York au cours des 15 prochaines années.
Programme de bons de logement d'urgence (Emergency Housing Voucher, EHV)	Financé par le HUD, le programme EHV aide les familles et les personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir, qui fuient ou tentent de fuir la violence domestique, la violence dans les relations amoureuses, les agressions sexuelles, le harcèlement ou le trafic d'êtres humains, ou qui sont sans-abri depuis peu et qui risquent fortement de se retrouver dans une situation de précarité en matière de logement, à trouver un logement en subventionnant une partie de leur loyer en fonction de leurs revenus.
Programme de prêts pour logement avec services de soutien (Supportive Housing Loan Program, SHLP)	Par l'intermédiaire du SHLP, HPD accorde des prêts à des promoteurs à but lucratif et non lucratif de logements supervisés permanents avec des services sociaux sur place. Les projets développés grâce au financement du SHLP doivent prévoir 60 % de logements pour les personnes sans-abri, les personnes handicapées ou les familles sans-abri dont le chef de famille est handicapé. Les 40 % restants peuvent être loués à des ménages de la communauté gagnant jusqu'à 60 % du revenu médian de la région.
NYCHA	La NYCHA dessert plus de 339,900 résidents dans 162,143 appartements au sein de 277 ensembles résidentiels grâce au programme de logement public conventionnel (Section 9). La NYCHA dessert également 29,789 résidents autorisés dans 15,426 unités au sein de 58 ensembles résidentiels qui ont été convertis dans le cadre du programme Permanent Affordability Commitment Together (PACT). La NYCHA offre des possibilités de logement aux familles sans-abri par le biais de placements dans le système d'hébergement du DHS. En outre, la NYCHA permet aux résidents d'accéder à des possibilités d'autonomisation financière, de développement commercial, d'avancement de carrière et de programmes éducatifs.

Identifier les lacunes dans l'inventaire actuel des centres d'hébergement et des logements ainsi que dans le système de prestation de services :

Comme indiqué ci-dessus, la Ville de New York dispose d'un ensemble de logements d'urgence, de services de soutien et de programmes d'aide à la location pour les populations admissibles au programme HOME-ARP. Toutefois, des ressources supplémentaires sont encore nécessaires pour développer les programmes existants et en créer de nouveaux. Une évaluation des programmes existants et les rétroactions reçues lors de l'engagement des parties prenantes montrent qu'il y a un grand besoin de plus de services de soutien, de centres d'hébergement d'urgence, d'aides à la location et de logements locatifs à prix abordable.

Services de soutien

Au cours des dernières années, le HPD a œuvré à l'élargissement des possibilités de logement pour les sans-abri dans le cadre des programmes de financement et d'aide au développement de l'agence. Grâce à ces programmes, l'agence effectue des centaines de placements par an dans des unités réservées aux sans-abri. En 2021, la Ville de New York a également reçu 7,788 bons de logement d'urgence (Emergency Housing Vouchers, EHV) pour les ménages sans-abri, ce qui a permis à un nombre sans précédent de ménages de passer d'un centre d'hébergement à un logement permanent.

Bien que ces ressources soient salutaires et stabilisatrices pour les clients sans-abri et la Ville en général, le niveau de sécurité et d'accompagnement offert aux locataires autrefois sans-abri varie considérablement d'un type de logement à l'autre. Il est nécessaire de fournir des services cohérents de maintien et de stabilisation du logement pour les ménages sans domicile placés dans des unités du HPD ou disposant d'un bon de logement d'urgence, qui ne recevront pas autrement de services pour les aider à réussir leur transition du centre d'hébergement à un logement permanent. Bien que la Ville ait entrepris de servir ces ménages selon les besoins en les orientant vers le programme Homebase de HRA, Homebase n'a pas été conçu pour répondre au grand nombre de nouveaux types de placement créés par HPD et les délais de réponse pour les orientations ont été rallongés de 48 heures à 4 semaines. Au cours de nos consultations, certaines parties prenantes ont fait part de leurs inquiétudes quant à la stagnation du financement de Homebase au fil des ans, alors que la demande de services n'a cessé d'augmenter, et ont recommandé d'allouer des fonds supplémentaires pour étendre le programme.

Il existe également un besoin évident d'aide financière pour des dizaines de milliers de résidents de logements publics. En raison de la pandémie, les ménages à faibles revenus de la NYCHA ont rencontré des difficultés pour payer leur loyer et ont accumulé plus de 466 millions de dollars d'arriérés en décembre 2022. Plus de 71,000 ménages sont en retard de paiement et 20 % d'entre eux doivent plus de 10,000 dollars chacun. Les ménages de la NYCHA sont parmi les plus modestes de la Ville, avec un revenu brut moyen de seulement 25,239 \$. Vingt-six pour cent des ménages en retard de paiement sont des chefs de famille âgés, et la majorité des personnes âgées en retard de paiement vivent seules. Cinquante pour cent des ménages en retard de paiement travaillent, avec une répartition presque égale entre les ménages avec enfants de moins de 18 ans et les ménages sans enfants de moins de 18 ans. En raison de ces contraintes, la plupart des résidents de la NYCHA ayant des arriérés de loyer sont incapables, et resteront incapables, de répondre à leurs besoins de manière indépendante.

Bien que l'État de New York ait lancé le programme d'aide d'urgence à la location (ERAP) visant à aider les locataires économiquement touchés par la pandémie de COVID, les résidents bénéficiant de

subventions n'ont pas été considérés comme prioritaires dans le cadre de l'ERAP, et aucun locataire subventionné n'a reçu d'aide pour les arriérés de loyer dans le cadre de ce programme. Par conséquent, il existe un besoin énorme et non satisfait d'aide financière pour les résidents des logements publics afin de régler leurs arriérés de loyer et de stabiliser leur logement.

Centre d'hébergement d'urgence

Chaque année, des centaines de ménages sont déplacés de leur domicile en raison d'incendies, d'occupations illégales et d'autres situations dangereuses. Il y a environ 1,500 événements de ce type chaque année, et le HPD fournit des abris d'urgence et une aide au relogement pour les ménages déplacés. Dans certains cas, outre la perte de leur logement, ces New-Yorkais sont également contraints de quitter leur quartier et de s'éloigner de leurs activités quotidiennes et de leurs réseaux de soutien. Il est important de veiller à ce que les personnes qui ont besoin d'un hébergement d'urgence restent proches de leur communauté.

Aide locative en faveur des locataires

Malgré les divers programmes d'aide à la location déjà disponibles pour les New-Yorkais dont le loyer est élevé, les besoins dépassent de loin les bons disponibles. Comme nous l'avons souligné plus haut dans ce document, 53.4 % des locataires de la Ville de New York ont une charge de logement supérieure à 30 %. De manière générale, 29.1 % des personnes interrogées paient plus de 50 % de leur revenu pour le loyer brut. Les personnes les plus durement touchées sont celles dont les revenus sont extrêmement faibles, inférieurs à 30 % du revenu médian de la région, et dont la charge locative médiane s'élève à 81 %. Une évaluation des programmes actuels montre qu'il existe un besoin réel d'augmenter l'aide à la location, ce qui a été confirmé par les parties prenantes lors des consultations.

À titre d'exemple, on peut citer les rétroactions reçues du Bureau du maire pour la lutte contre la violence domestique et sexiste (Mayor's Office to End Domestic and Gender-Based Violence, ENDGBV) concernant les options actuelles de logement permanent qui sont insuffisantes pour répondre à la demande d'aide que le Bureau et les organisations communautaires de prévention de la violence domestique et sexiste constatent de la part de ce groupe de population. Le programme de bons de logement d'urgence (Emergency Housing Voucher, EHV) est un programme qui a changé la donne pour cette population. Selon le ENDGBV, pour la première fois, les victimes de violences domestiques et sexistes ont été considérées comme un groupe prioritaire pour la section 8, sans qu'aucun autre document ne soit nécessaire pour postuler à cette précieuse ressource de logement (en dehors d'une évaluation d'une agence référente en matière de violences domestiques/sexistes). ENDGBV a été l'agence principale pour l'attribution et la priorisation de cette population. L'allocation initiale pour cette population était de 1,168 EHV, mais 1,468 EHV ont été délivrés. Bien que la Ville soit sur le point de délivrer tous ses EHV, plus de 1,600 EHV devraient être délivrés à cette population avant la clôture officielle du programme. Cela démontre clairement le grand besoin d'une aide supplémentaire à la location pour les populations admissibles.

Mise en place de logements locatifs abordables pour les ménages sans-abri

Comme indiqué dans le document Loger nos voisins : Un plan d'action pour le logement et le sans-abrisme (Housing our Neighbors: A Blueprint for Housing and Homelessness), la pénurie persistante d'options de logement contribue à la crise actuelle de l'accessibilité financière et du sans-abrisme. Le manque de logements et de logements à prix abordable expose les New-Yorkais à un risque accru de précarité en

matière de logement et rend plus difficile pour les résidents sans-abri de retrouver un logement stable. Même si la Ville a élargi la disponibilité et le pouvoir d'achat des bons de logement pour des dizaines de milliers de sans-abri new-yorkais, le nombre de logements disponibles est tout simplement insuffisant, ce qui rend difficile la recherche d'un appartement pour les ménages bénéficiant de ces bons. (Citation : <https://www.nyc.gov/assets/home/downloads/pdf/office-of-the-mayor/2022/Housing-Blueprint.pdf>). Il y a un besoin urgent de multiplier les unités de logement supervisé pour placer davantage de ménages sans domicile.

Identifier les caractéristiques du logement associées à la précarité et à un risque accru de sans-abrisme si la PJ inclura ces conditions dans sa définition des « autres populations » comme établi dans l'avis du programme HOME-ARP :

Les caractéristiques du logement associées à la précarité et au risque accru de sans-abrisme sont définies dans le plan consolidé de la Ville comme suit :

- Menace d'expulsion
- Absence de bail
- Revenus très faibles et charges locatives très élevées
- Logements insalubres
- Surpopulation
- Épisodes récents de sans-abrisme

Les logements insalubres sont définis comme étant dépourvus d'installations complètes de plomberie ou de cuisine.

La surpopulation est définie comme la présence de 1.01 à 1.5 personne par pièce. La surpopulation grave est définie comme la présence de plus de 1.51 personne par chambre.

Les ménages à revenus extrêmement faibles (extremely low-income, ELI) (0 à 30 % du revenu médian de la région) et à très faibles revenus (very low-income, VLI) (31 à 50 % du revenu médian de la région) sont confrontés à des logements insalubres, à une surpopulation importante et à une charge financière supérieure à 50 %, et ce à des taux disproportionnellement élevés. Comme indiqué ci-dessus, 75.8 % des ménages locataires à revenus extrêmement faibles connaissent un problème de logement grave.

Identifier les besoins prioritaires des populations admissibles :

Grâce à l'analyse des données et aux processus de consultation publique décrits ci-dessus, la Ville a identifié les services de soutien comme une priorité absolue pour les populations admissibles. Il existe 567,419 ménages à revenus extrêmement faible et à revenus très faibles dans toute la ville qui subissent une charge importante liée au coût du logement, et ces ménages sont plus susceptibles d'être confrontés à des facteurs supplémentaires qui augmentent le risque de sans-abrisme, y compris un logement insalubre, une menace d'expulsion et des épisodes récents de sans-abrisme. À la suite de la pandémie de COVID-19, des centaines de milliers de résidents, dont 71,000 ménages occupant des logements sociaux, sont menacés d'expulsion pour cause d'arriérés de loyer. En raison de l'afflux d'aides à la location pour les ménages sans-abri fournies par les bons de logement d'urgence fédéraux (Emergency Housing Vouchers, EHV), il existe un besoin accru de services de stabilisation et de rétention pour s'assurer que ces ménages ne retournent pas dans les centres d'hébergement. La grande majorité

des rétroactions des parties prenantes a de nouveau souligné les besoins en matière de services de soutien.

La Ville a également identifié l'ajout de lits d'hébergement d'urgence pour adultes comme un besoin prioritaire pour les populations admissibles. Le système d'hébergement d'urgence de la ville accuse actuellement un déficit de 464 lits pour adultes. ***Expliquer de quelle manière ont été déterminés le niveau des besoins et les lacunes dans son inventaire de centres d'hébergement et de logements et dans ses systèmes de prestation de services, sur la base des données présentées dans le plan :***

Pour identifier le niveau des besoins et les lacunes dans son inventaire des centres d'hébergement et des logements et dans ses systèmes de prestation de services, la Ville s'est appuyée sur un large éventail de sources de données, notamment le comptage PIT de la Ville de New York en 2022, le recensement des logements du CoC, les estimations de l'Enquête sur les communautés américaines (American Community Survey. ACS) et les données internes des agences de la Ville, notamment le HPD, la NYCHA et le HRA. Cette analyse a été complétée par des consultations avec les parties prenantes, notamment les agences de la ville, le CoC de la Ville de New York, les PHA desservant la PJ et les fournisseurs de logements et de services sociaux desservant les populations admissibles dans toute la ville.

Activités du programme HOME-ARP

Décrire la méthode de sollicitation des demandes de financement et/ou de sélection des promoteurs, des prestataires de services, des sous-récepteurs et/ou des contractants et indiquer si le partenaire public administrera directement les activités admissibles :

Les prestataires de services seront identifiés dans le cadre de procédures de passation de marchés et la Ville organisera directement les activités admissibles en fonction des besoins, et s'associera directement à d'autres agences et aux autorités locales chargées du logement public en tant que sous-récepteurs admissibles au financement.

Si une partie des fonds administratifs de la PJ dans le cadre du programme HOME-ARP a été fournie à un sous-récepteur ou à un contractant avant l'acceptation par le HUD du plan d'allocation du programme HOME-ARP parce que le sous-récepteur ou le contractant est responsable de l'administration de l'ensemble de la subvention de la PJ dans le cadre du programme HOME-ARP, identifiez le sous-récepteur et décrivez son rôle et ses responsabilités dans l'administration de l'ensemble du programme HOME-ARP de la PJ :

Non applicable.

Les PJ doivent indiquer le montant du financement HOME-ARP prévu pour chaque type d'activité HOME-ARP admissible et démontrer que tout financement prévu pour l'aide au fonctionnement des organisations à but non lucratif, le renforcement des capacités des organisations à but non lucratif et les coûts administratifs se situe dans les limites du programme HOME-ARP. Le tableau suivant peut permettre de répondre à cette exigence.

Utilisation des fonds du programme HOME-ARP

	Montant du financement	Pourcentage de la subvention	Limite légale
Services de soutien	181,102,577 \$		
Acquisition et mise en place des centres d'hébergement non regroupés (NCS)	25,000,000 \$		
Aide locative en faveur des locataires (TBRA)	30,000,000 \$		
Mise en place de logements locatifs abordables	0 \$		
Aide au fonctionnement des organisations à but non lucratif	0 \$	0 %	5 %
Renforcement des capacités des organisations à but non lucratif	0 \$	0 %	5 %
Administration et planification	33,728,940 \$	12.5 %	15 %
Montant total d'allocation du programme HOME ARP	269,831,517 \$		

Décrire de quelle manière les caractéristiques de l'inventaire des centres d'hébergement et des logements, le système de prestation de services et les besoins identifiés dans l'analyse des lacunes ont justifié le plan de financement des activités admissibles :

Sur la base des besoins non satisfaits en matière de services d'accompagnement pour la prévention du sans-abrisme identifiés dans l'analyse des lacunes, l'objectif principal de la ville est de financer des activités de services d'accompagnement admissibles, y compris des services de maintien et de stabilisation du logement pour les ménages autrefois sans-abri, une aide financière pour payer les arriérés de loyer et d'autres services de prévention pour les ménages qui risquent de devenir sans-abri. Les fonds du programme HOME-ARP alloués à l'aide locative basée sur le locataire contribueront également à la réalisation des objectifs de prévention du sans-abrisme en fournissant une aide financière aux ménages à revenus extrêmement faibles et à revenus très faibles dont le loyer est très élevé et qui ne peuvent bénéficier d'autres programmes d'aide à la location en raison de l'absence de bons disponibles.

La ville reconnaît également une lacune dans l'accès aux lits d'hébergement d'urgence pour les adultes sans-abri. Les fonds du programme HOME-ARP alloués à l'acquisition et à l'aménagement d'un centre d'hébergement non collectif contribueront à combler cette lacune, à faire en sorte que les sans-abri

aient accès à un hébergement d'urgence et à alléger la charge qui pèse sur les centres d'hébergement existants dans l'inventaire de la Ville.

Objectifs de construction de logements dans le cadre du programme HOME-ARP

Estimer le nombre de logements locatifs abordables pour les populations admissibles que la PJ mettra en place ou soutiendra grâce à l'allocation du programme HOME-ARP :

Le département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation, HPD) de la Ville de New York n'utilisera pas le programme HOME-ARP pour mettre en place des logements locatifs.

Décrire les objectifs spécifiques de mise en place de logements locatifs abordables que la PJ entend atteindre et décrire la manière dont elle répondra aux besoins prioritaires de la PJ :

Non applicable

Préférences

Indiquer si la PJ entend accorder la préférence à une ou plusieurs populations qualifiées ou à une sous-population au sein d'une ou plusieurs populations qualifiées pour toute activité ou tout projet admissible :

- Les préférences ne peuvent pas enfreindre les exigences applicables en matière de logement équitable, de droits civils et de non-discrimination, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences énumérées dans le 24 CFR 5.105(a).
- Les PJ ne sont pas tenues de décrire les projets spécifiques auxquels les préférences s'appliqueront.

Fonds pour les services sociaux :

Une partie des fonds destinés aux services sociaux peut inclure une préférence pour les ménages dont au moins un membre est âgé de plus de 55 ans au sein des populations qualifiées de sans-abri, de personnes risquant de devenir sans-abri et d'autres populations.

Aide locative en faveur des locataires :

La Ville de New York entend limiter l'admissibilité aux personnes dont le loyer est élevé ou très élevé, et axer ainsi le programme sur les ménages qui courent un grand risque de précarité en matière de logement.

Si une préférence a été identifiée, expliquer de quelle manière l'utilisation d'une préférence, d'une méthode ou d'un ordre de priorité permettra de répondre aux besoins non satisfaits ou aux lacunes dans les prestations et services reçus par les personnes et les familles de la population admissible ou de la catégorie de population admissible, conformément à l'évaluation des besoins et à l'analyse des lacunes effectuées par la PJ :

Fonds pour les services sociaux :

L'utilisation d'une préférence pour une partie des fonds destinés aux services sociaux garantira que les personnes âgées appartenant aux populations admissibles, qui ont également besoin de services plus importants que ceux généralement offerts dans les immeubles résidentiels multifamiliaux, soient en mesure de vieillir sur place en toute sécurité et de manière stable une fois qu'un logement leur aura été fourni.

Aide locative en faveur des locataires :

L'enquête la plus récente de la ville sur le logement et les logements vacants a révélé que plus de la moitié des locataires de la ville subissent une charge locative, la majorité de ceux dont les revenus annuels sont inférieurs à 25,000 dollars subissant une charge locative importante. Cela souligne la nécessité de disposer d'outils supplémentaires visant à réduire la charge locative des locataires de la ville qui sont soumis à une charge locative ou à une charge locative importante.

Si une préférence a été identifiée, décrire comment la PJ utilisera les fonds du programme HOME-ARP pour répondre aux besoins non satisfaits ou aux lacunes en matière de prestations et de services des autres populations admissibles qui ne sont pas incluses dans la préférence :

Fonds pour les services sociaux :

Bien que le plan indique une préférence pour une partie des fonds destinés aux services sociaux, il n'exclut pas que d'autres populations qualifiées puissent bénéficier des fonds du programme HOME-ARP, conformément aux besoins non satisfaits et aux lacunes identifiées pour les populations qualifiées identifiées dans ce plan.

Aide locative en faveur des locataires :

Le HPD utilisera les fonds de la TBRA pour aider les ménages les plus exposés au risque de précarité en matière de logement qui vivent dans des logements du HPD, en tant que projet pilote visant à éclairer l'élaboration de programmes futurs.

Lignes directrices pour le refinancement du programme HOME-ARP

Si la PJ entend utiliser les fonds du programme HOME-ARP pour refinancer la dette existante garantie par des logements locatifs multifamiliaux réhabilités avec des fonds du programme HOME-ARP, la PJ doit énoncer ses directives de refinancement du programme HOME-ARP conformément à [24 CFR 92.206\(b\)](#). Les lignes directrices doivent décrire les conditions dans lesquelles la PJ refinancera la dette existante pour un projet locatif du programme HOME-ARP, y compris :

- ***Établir un niveau minimum de réhabilitation par unité ou un ratio requis entre la réhabilitation et le refinancement afin de démontrer que la réhabilitation de logements locatifs du programme HOME-ARP est la principale activité admissible.***

La Ville de New York n'utilisera pas les fonds du programme HOME-ARP pour refinancer la dette existante.

- **Exiger un audit des pratiques de gestion pour démontrer qu'il n'y a pas eu de désinvestissement dans le bien immobilier, que les besoins à long terme du projet peuvent être satisfaits et qu'il est possible de desservir les populations qualifiées pendant la période de conformité minimale.**
Non applicable
- **Indiquer si le nouvel investissement est réalisé pour maintenir les logements abordables actuels, créer de nouveaux logements abordables, ou les deux.**
Non applicable
- **Préciser la période de mise en conformité requise, qu'il s'agisse de la période minimale de 15 ans ou d'une période plus longue.**
Non applicable
- **Indiquer que les fonds du programme HOME-ARP ne peuvent pas être utilisés pour refinancer des prêts multifamiliaux accordés ou assurés par tout programme fédéral, y compris le CDBG.**
Non applicable
- **Autres exigences des lignes directrices de la PJ, le cas échéant :**
Non applicable